



LE 20 SEPTEMBRE 2021

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

Assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), le lundi 20 septembre 2021, à 20 h présidée par M. Martin Primeau, maire du Canton de Hatley, à laquelle assistent les délégués suivants ;

M. Denis Ferland, M Johnny Pizar, M. Philippe Dutil, M. Richard Violette, M. Jacques Demers, M. Patrick Proulx et les déléguées Mme Francine Caron Markwell et Mme Marcella Davis Gerrish.

Le directeur M. Christian Dumas est présent.

Le secrétaire-trésorier, M. André Martel, le délégué Mathieu Laliberté sont absent.

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant deux citoyens.

#### 1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

**CONSIDÉRANT** l'absence du secrétaire-trésorier pour ses vacances annuelles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire d'assemblée ;

**Résolution  
2021-037**

Il est proposé par le délégué Denis Ferland et résolu de procéder à la nomination de M. Christian Dumas comme secrétaire d'assemblée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution  
2021-038**

Il est proposé par le délégué Patrick Proulx et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Le point divers reste ouvert.

### ORDRE DU JOUR

De l'assemblée régulière du 20 septembre 2021

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

##### 1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 2021

#### 4. ADMINISTRATION

##### 4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 747 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021

##### 4.2 Adjudication d'un emprunt par billet de 747 000 \$ en faveur de

- 4.3 Avis de motion –Règlement numéro 2021-02 Règlement concernant la gestion contractuelle
- 4.4 Adjudication du contrat pour l’achat des appareils respiratoires
- 4.5 Adjudication du contrat pour l’achat de véhicule de type ‘pick up’

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1 Rapport du directeur ;
  - Statistiques d’intervention
  - Informations à venir
- 5.2 Demande de congé sans solde M. Dany Comtois
- 5.3 Embauche des pompiers Marc-André Cusson et Ryan Logan
- 5.4 Fin d’emploi des pompiers Alain Marion, Frédéric Bouffard et Michel Campagna
- 5.5 Remplacement chef aux opérations (secteur North Hatley)

**6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Dépôt de la liste des paiements émis
- 6.2 Dépôt de l’état des résultats au 31 août 2021

**7. ENTENTES DE SERVICES ET D’ENTRAIDE**

- 7.1 Ajout.
- 7.2 Ajout

**8. AFFAIRES COURANTES**

- 8.1 Ajout

**9. DIVERS**

- 9.1 Ajout

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE**

**Adopté à l’unanimité.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Adoption du procès-verbal de l’assemblée régulière du 21 juin 2021**

Il est proposé par la déléguée Francine Caron Markwell et résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est du 21 juin 2021 tel que déposé.

**Adopté à l’unanimité.**

**4. ADMINISTRATION**

**4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 747 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d’emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est souhaite emprunter par billets pour un montant total de 747 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-01	747 000 \$

**Résolution  
2021-039**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-01, la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**Résolution  
2021-040**

Il est proposé par le délégué Philippe Dutil, et appuyé par Richard Violette et résolu unanimement

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 27 septembre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>68 800 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>70 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>71 400 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>72 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>74 000 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>390 100 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adopté à l'unanimité.**

**4.2 Adjudication d'un emprunt par billet de 747 000 \$ en faveur de la firme  
CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	20 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 septembre 2021
Montant :	747 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog EST a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 septembre 2021, au montant de 747 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG**

68 800 \$	1,70000 %	2022
70 100 \$	1,70000 %	2023
71 400 \$	1,70000 %	2024
72 600 \$	1,70000 %	2025
464 100 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

**2 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

68 800 \$	1,74000 %	2022
70 100 \$	1,74000 %	2023
71 400 \$	1,74000 %	2024
72 600 \$	1,74000 %	2025
464 100 \$	1,74000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,74000 %

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

68 800 \$	0,65000 %	2022
70 100 \$	0,85000 %	2023
71 400 \$	1,15000 %	2024
72 600 \$	1,40000 %	2025
464 100 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,65000

Coût réel : 1,83878 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG est la plus avantageuse ;

**Résolution  
2021-041**

Il est proposé par le délégué Jacques Demers, appuyé par le délégué Johnny Pizar et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG pour son emprunt par billets en date du 27 septembre 2021 au montant de 747 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**4.3 Avis de motion - Règlement numéro 2021-02 Règlement concernant la gestion contractuelle**

**ATTENDU** que l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

**ATTENDU** que la Régie désire par la même occasion se prévaloir de la possibilité déterminer des règles de passation pour les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique tel que le prévoit l'article 935 du *Code municipale* ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter le règlement sur la gestion contractuelle de la Régie en conséquence ;

**Avis de  
Motion  
2021-042**

Avis de motion est donné par le délégué Johnny Pizar, que lors d'une prochaine assemblée du conseil le Règlement 2021-02 déterminant les règles de gestion contractuelle de la Régie sera adopté tel que le prévoit la loi. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et de permettre à la Régie de contracter de gré à gré (au lieu d'avoir l'obligation de procéder par appel d'offres sur invitation) selon le montant actuellement en vigueur de 105 700 \$.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 2021-02 est déposé en conseil.

#### **4.4 Adjudication du contrat pour l'achat des appareils respiratoires**

**Considérant** que la Régie a fait paraître un appel d'offres sur le site SEAO. ;

**Considérant** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 septembre à 10 h en présence des fournisseurs ;

**Considérant** que 3 soumissions sont parvenues dans les délais à savoir :

Fournisseur	Option 1 (1 an)
Boivin et Gauvin- 1200 Degré Équipement	474 798.46\$
CMP Mayer-Arsenal	679 066.49\$
Aréo-Feu	567 512.00\$

**Résolution  
2021-043**

Il est proposé par le délégué Jacques Demers, et résolu d'adjuger le contrat pour l'achat des appareils respiratoires à Boivin et Gauvin Inc. pour un montant de 474 798.46\$, taxes incluses.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Rapport du directeur**

- Statistiques d'intervention : Le directeur présente une série de statistiques d'intervention sur le territoire de la Régie.
- Le directeur fait part de ses principales activités, notamment ...

## **5.2 Demande de congé sans solde M. Dany Comtois**

**Considérant** que le pompier Dany Comtois a fait une demande de congé sans solde pour une durée d'un an ;

**Résolution  
2021-044**

Il est proposé par le délégué Francine Caron Markwell et résolu de d'accepter la demande du pompier Dany Comtois de prendre un congé sans solde pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5.3 Embauche des pompiers Marc-André Cusson et Ryan Logan**

**Considérant** que le directeur et des chefs ont rencontré tous les candidats ;

**Considérant** les recommandations du directeur et des chefs au sujet des candidats ;

**Résolution  
2021-045**

Il est proposé par le délégué, Philippe Dutil et résolu de procéder à la nomination du pompier niveau 1 suivant ; M. Marc-André Cusson pour la caserne 3 et à la nomination du pompier recruté, M Ryan Logan pour la caserne 1.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5.4 Fin d'emploi des pompiers Alain Marion, Frédéric Bouffard et Michel Campagna**

**Considérant** que les pompiers Alain Marion et Frédéric Bouffard ont remis leurs démissions ;

**Considérant** les absences répétées du pompier Michel Campagna

**Résolution  
2021-046**

Il est proposé par le délégué Denis Ferland et résolu d'accepter les démissions des pompiers Alain Marion et Frédéric Bouffard et de mettre fin à l'emploi de Michel Campagna et de leur faire parvenir une lettre de remerciement pour leurs services.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5.5 Remplacement chef aux opérations (secteur North Hatley)**

**Considérant** que le chef aux opérations Christian Létourneau est en maladie pour une période indéterminée ;

**Considérant** qu'il est important de combler le poste laissé vacant pour s'assurer d'une présence lors des interventions, de la gestion de la caserne, etc. ;

**Résolution  
2021-047**

Il est proposé par le délégué Richard Violette et résolu d'accepter. D'accorder le remplacement à M. David Leblanc jusqu' au retour de Christian Létourneau. et de procéder à l'ajustement salariale d'un chef aux opérations.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. TRÉSORERIE**

### **6.1 Dépôt de la liste des paiements émis**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques, du numéro 1164 à 1229 émis pour la période du 22 juin 2021 au 20 septembre 2021.

**Résolution  
2021-048**

Il est proposé par le délégué Jacques Demers, et résolu d'approuver le paiement des factures pour un montant de 218 898.33 \$;

**Adopté à l'unanimité.**

### **6.2 Dépôt de l'état des résultats au 31 août 2021**

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des résultats au 31 août 2021.

**7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE**

**7.1 Ajout**

**7.2 Ajout**

**8. AFFAIRES COURANTES**

**8.1. Aucun**

**9. DIVERS**

**9.1 Aucun**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée par le délégué Denis Ferland, il est 20 h 20 .

---

Martin Primeau  
Président

---

Christian Dumas  
Secrétaire-trésorier de l'assemblée